

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

## *Service de l'assainissement collectif*

### I CONTEXTE

En vertu de l'article L2224-5 du Code Général des collectivités territoriales, le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2006.

La commune de Chartainvilliers n'a transféré sa compétence d'assainissement collectif à aucun syndicat. Elle adhère au SYMVANI (Syndicat de Valorisation agricole des boues de station d'épuration, dont le siège est à Saint-Martin de Nigelles), pour la gestion des boues en sortie de station.

#### I.1 Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en régie.

### II INDICATEURS TECHNIQUES

Le service gère une station d'épuration mise en service en février 2001.

#### II.1 Station d'épuration

##### II.1.1 Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées  
Commune d'implantation : Chartainvilliers  
Capacité nominale : 1100 EH

##### II.1.2 Données démographiques

Le nombre total d'abonnés est de 280

##### II.1.3 Données techniques

*Voir les rapports du SATESE*

##### II.1.4 Volumes

Le volume facturé en assainissement aux abonnés est de 31 538 m<sup>3</sup>  
Le volume de boues extraites de la station est de 487,54 tonnes

### III INDICATEURS FINANCIERS

#### III.1 Indicateurs financiers généraux

##### III.1.1 Etat de la dette

L'état de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2006 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours : 66 346,51 €  
Annuités : 19 850,48 €

##### III.1.2 Travaux

La commune n'a pas réalisé de travaux sur le réseau d'assainissement ni à la station. Le montant annuel du contrat de maintenance de la station d'épuration et des pompes de refoulement est de 1.331,72 euros, H.T. La maintenance est effectuée par la société Ternois Epuration.

### III.2 Prix du service d'assainissement collectif

Le prix du service comprend :

- une partie fixe ou abonnement
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement. La facturation est semestrielle, la facture intermédiaire étant un acompte établi sur 50% de la facture précédente. Chaque année, le conseil municipal vote les tarifs qui découlent des charges du service et sont calculés sur la base de statistiques relatives à l'évolution de l'assiette de facturation.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

### III.3 Le prix de l'assainissement collectif

#### III.3.1 Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2005	1 <sup>er</sup> janvier 2006
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT)	Abonnement ordinaire	32,50	32,50
Tranches (€ HT)	Le m3	1,00	0,94
TVA (%)		0	0

#### III.3.2 Composantes de la facture d'un usager de 120m3

	1 <sup>er</sup> janvier 2005	1 <sup>er</sup> janvier 2006
Collectivité	152,50	145,30
<b>Total (€ TTC)</b>	<b>152,50</b>	<b>145,30</b>

#### III.4 Prix global eau + assainissement collectif pour un abonné de 120 m3

	1 <sup>er</sup> janvier 2005	1 <sup>er</sup> janvier 2006
<b>Part de la Collectivité</b>		
ADDUCTION D'EAU POTABLE	<b>117,60</b>	<b>117,60</b>
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	<b>152,50</b>	<b>145,30</b>
<b>Agence de l'eau</b>		
FND AE	2,56	0,00
Contre Valeur Pollution	57,22	62,87
<b>FSIREP</b>	6,48	6,72
<b>TOTAL TTC</b>	<b>336,36</b>	<b>332,49</b>

Le prix moyen du m3 assaini s'établit donc à 2,771 euros, pour 2006, toutes taxes et redevances incluses.